

Conditions générales (CG) pour l'achat et l'utilisation des produits éducatifs FANUC

General Terms and Conditions (GTC) for the Purchase and Use of FANUC Educational Products

1. Champ d'application

- a. Les présentes conditions générales (CG) régissent l'achat et l'utilisation des produits éducatifs de FANUC Europe GmbH (ci-après dénommé « FANUC ») par les établissements d'enseignement de l'Union européenne (UE), du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Turquie (le « Territoire »).
- b. Les présentes CG s'appliquent à tous les contrats conclus entre FANUC et l'établissement d'enseignement (ci-après dénommé « Client ») concernant l'achat et l'utilisation des produits éducatifs FANUC.
- c. Les conditions générales du client ne feront pas partie du contrat à moins que FANUC ne les ait expressément acceptées par écrit. Les présentes CG prévalent sur toutes les conditions générales contradictoires.

2. Définitions

- a. « Produits éducatifs » désigne tous les produits proposés par FANUC spécifiquement développés et destinés à être utilisés dans les établissements d'enseignement, comprenant, mais sans s'y limiter, les logiciels robotiques, les logiciels CNC, les logiciels de simulation, ainsi que les supports de formation, la documentation et les mises à jour qui y sont associés.
- b. « Établissements d'enseignement agréés » désigne les universités, les écoles professionnelles, les centres de formation et autres établissements d'enseignement qui ont été autorisés par écrit par FANUC à utiliser les Produits éducatifs. FANUC se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette autorisation à sa seule discrétion.
- c. « Utilisation » fait référence au déploiement des Produits éducatifs uniquement à des fins éducatives non commerciales au sein de l'établissement d'enseignement agréé, notamment à des fins de recherche, d'enseignement et de démonstration pour les étudiants inscrits dans l'établissement.

3. Objet du contrat

- a. FANUC propose des produits éducatifs exclusivement pour l'achat et l'utilisation dans des établissements d'enseignement agréés sur le Territoire.

1. Scope

- a. These General Terms and Conditions (GTC) govern the purchase and use of educational products from FANUC Europe GmbH (hereinafter referred to as "FANUC") by educational institutions in the European Union (EU), the United Kingdom, Switzerland, and Turkey (the "Territory").
- b. These GTC apply to all contracts concluded between FANUC and the educational institution (hereinafter referred to as "Customer") regarding the purchase and use of FANUC educational products.
- c. Any general terms and conditions of the Customer shall not become part of the contract unless FANUC has expressly agreed to them in writing. These GTC supersede any conflicting terms and conditions.

2. Definitions

- a. "Educational Products" means all products offered by FANUC specifically developed and designated for use in educational institutions, including, but not limited to, robotics packages, CNC packages, simulation software, and associated training materials, documentation, and updates.
- b. "Approved Educational Institutions" means universities, vocational schools, training centres, and other educational institutions that have been authorized by FANUC in writing to use the Educational Products. FANUC reserves the right to grant or deny such authorization at its sole discretion.
- c. "Use" refers to the deployment of Educational Products solely for non-commercial educational purposes within the Approved Educational Institution, specifically for research, teaching, and demonstration to students enrolled at the institution.

3. Subject Matter of the Contract

- a. FANUC offers Educational Products exclusively for purchase and Use in Approved Educational Institutions within the Territory.
- b. The Customer undertakes to use the purchased Educational Products exclusively

- b. Le Client s'engage à utiliser les Produits éducatifs achetés exclusivement à des fins éducatives telles que définies dans le présent document. L'utilisation commerciale, notamment, mais sans s'y limiter, l'utilisation des produits pour des formations ou des services payants, est expressément interdite.
 - c. Le transfert, la revente ou le prêt des Produits éducatifs achetés à des tiers, en particulier à des entreprises ou à des établissements d'enseignement non agréés, ne sont pas autorisés sans l'accord écrit préalable de FANUC.
- for educational purposes as defined herein. Commercial use, including but not limited to, using the products for fee-based training or services, is expressly prohibited.
 - c. The transfer, resale, or loan of the purchased Educational Products to third parties, particularly to companies or non-authorized educational institutions, is not permitted without the prior written consent of FANUC.

4. Achat et prix

- a. L'achat de Produits éducatifs est réservé aux établissements d'enseignement agréés. Le Client doit fournir une preuve satisfaisante de son statut d'établissement d'enseignement à la demande de FANUC. FANUC se réserve le droit de vérifier ce statut.
- b. Les prix des Produits éducatifs sont des prix réduits spéciaux offerts exclusivement aux Établissements d'enseignement agréés à des fins éducatives. Les utilisateurs finaux ou les revendeurs non autorisés n'ont pas droit à ces prix spéciaux. FANUC se réserve le droit de modifier ces prix à tout moment.
- c. L'achat de Produits éducatifs comporte une obligation d'utilisation non commerciale, ce qui signifie que l'utilisation des Produits éducatifs à des fins de formation commerciale, de revente ou de location est strictement interdite.

5. Livraison et installation

- a. La livraison sera effectuée conformément aux Incoterms 2020 convenus dans le contrat de vente individuel. Sauf accord contraire, la livraison se fait DAP.
- b. Le Client est tenu d'inspecter les Produits éducatifs livrés pour s'assurer qu'ils sont complets, en quantité et qu'ils ne présentent pas de défauts visibles dès leur réception, et de notifier par écrit à FANUC toute anomalie ou tout défaut dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la livraison. L'absence de notification dans le délai imparti sera considéré comme une acceptation des produits livrés.
- c. Les services d'installation par FANUC ne sont pas inclus, à moins qu'ils ne soient explicitement convenus par écrit dans un accord d'installation séparé. Si les services d'installation sont fournis par FANUC, le Client doit fournir un accès raisonnable au

4. Purchase and Pricing

- a. The purchase of Educational Products is only available to Approved Educational Institutions. The Customer must provide satisfactory proof of its status as an educational institution upon request by FANUC. FANUC reserves the right to verify such status.
- b. The prices for Educational Products are special discounted prices offered exclusively to Approved Educational Institutions for educational purposes. Unauthorized end-users or resellers are not entitled to these special prices. FANUC reserves the right to adjust these prices at any time.
- c. The purchase of Educational Products includes a non-commercial use obligation, meaning that the Use of Educational Products for commercial training, resale, or rental is strictly prohibited.

5. Delivery and Installation

- a. Delivery shall be made in accordance with the Incoterms 2020 agreed upon in the individual sales contract. Unless otherwise agreed, delivery shall be DAP.
- b. The Customer is obligated to inspect the delivered Educational Products for completeness, quantity, and any visible defects immediately upon receipt and to notify FANUC in writing of any discrepancies or defects within five (5) business days of delivery. Failure to provide such notice within the specified timeframe shall be deemed acceptance of the delivered products.
- c. Installation services by FANUC are not included unless explicitly agreed upon in writing in a separate installation agreement. If installation services are provided by FANUC, the Customer shall provide reasonable access to the installation site and necessary utilities.

site d'installation et aux services publics nécessaires.

6. Droits et restrictions d'utilisation

- a. Dès le paiement intégral du prix d'achat convenu, le Client reçoit une licence non exclusive, non transférable et révocable lui permettant d'utiliser les Produits éducatifs achetés uniquement au sein de l'Établissement d'enseignement agréé du Client et uniquement pour l'Usage autorisé.
- b. L'utilisation n'est autorisée que dans les locaux de l'établissement d'enseignement agréé spécifiés dans le bon de commande. Le Client s'engage à ne pas déplacer les Produits éducatifs ou à ne pas permettre leur utilisation en dehors des locaux de l'Établissement d'enseignement agréé sans l'accord écrit préalable de FANUC.
- c. L'utilisation des Produits éducatifs à des fins commerciales, y compris, mais sans s'y limiter, à des fins de formation, de conseil ou de production payante, est strictement interdite.

7. Garantie et responsabilité

- a. FANUC garantit que les Produits éducatifs livrés seront exempts de défauts matériels de fabrication et de matériaux pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de livraison. Cette garantie ne couvre pas l'usure normale, les dommages causés par un mauvais usage, un accident, une négligence ou une modification non autorisée.
- b. Toute réclamation au titre de la garantie doit être signalée par écrit à FANUC dans les quatorze (14) jours suivant la découverte du défaut et pendant la période de garantie de douze (12) mois.
- c. La seule obligation de FANUC dans le cadre de cette garantie sera, à sa discrétion, de réparer ou de remplacer le Produit éducatif défectueux.
- d. FANUC ne sera pas responsable des dommages indirects, accessoires, consécutifs ou spéciaux, notamment, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, les pertes de données ou les interruptions d'activité, résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les Produits éducatifs, même si FANUC a été informée de la possibilité de tels dommages. La responsabilité totale de FANUC dans le cadre de cet accord sera limitée au prix d'achat payé par le Client pour le Produit éducatif concerné.

6. Usage Rights and Restrictions

- a. Upon full payment of the agreed purchase price, the Customer receives a non-exclusive, non-transferable, revocable license to Use the purchased Educational Products solely within the Customer's Approved Educational Institution and solely for the Permitted Use.
- b. Use is only permitted within the physical location(s) of the Approved Educational Institution specified in the purchase order. The Customer undertakes not to relocate the Educational Products or allow their use outside of the Approved Educational Institution's premises without FANUC's prior written consent.
- c. The Use of the Educational Products for any commercial purposes, including but not limited to, fee-based training, consulting, or production, is strictly prohibited.

7. Warranty and Liability

- a. FANUC warrants that the delivered Educational Products will be free from material defects in workmanship and materials for a period of twelve (12) months from the date of delivery. This warranty does not cover normal wear and tear, damage caused by improper use, accident, negligence, or unauthorized modification.
- b. Any warranty claims must be reported to FANUC in writing within fourteen (14) days of the discovery of the defect, and within the twelve (12) month warranty period.
- c. FANUC's sole obligation under this warranty shall be, at its option, to repair or replace the defective Educational Product.
- d. FANUC shall not be liable for any indirect, incidental, consequential, or special damages, including, but not limited to, lost profits, lost data, or business interruption, arising out of or in connection with the use or inability to use the Educational Products, even if FANUC has been advised of the possibility of such damages. FANUC's total liability under this agreement shall be limited to the purchase price paid by the Customer for the affected Educational Product.

8. Formation et assistance

- a. FANUC peut offrir une assistance didactique, une formation et du matériel d'enseignement pour un Usage optimal des Produits éducatifs. La disponibilité et les conditions de cette assistance et de cette formation font l'objet d'un contrat séparé.
- b. La formation, si elle est dispensée, est exclusivement destinée aux instructeurs et au personnel des Établissements d'enseignement agréés par FANUC.

9. Protection des données et confidentialité

- a. FANUC traitera les données à caractère personnel du Client conformément aux réglementations applicables en matière de protection des données. Les pratiques de traitement des données de FANUC sont détaillées dans la politique de confidentialité de FANUC.
- b. Le Client s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles obtenues dans le cadre de l'utilisation des Produits éducatifs sans l'accord écrit préalable de FANUC.

10. Droit de rachat de FANUC

- a. Le Client est tenu d'offrir à FANUC la possibilité de racheter les Produits éducatifs avant d'essayer de les transférer, de les revendre ou de s'en débarrasser.
- b. Le Client doit informer FANUC par écrit de son intention de cesser d'utiliser un Produit éducatif et fournir les documents pertinents concernant son état.
- c. FANUC se réserve le droit de racheter le Produit éducatif à un prix déterminé en fonction de son état, de son âge et de sa valeur marchande. FANUC communiquera sa décision au Client dans un délai raisonnable.
- d. Si FANUC refuse le rachat, le Client peut procéder à d'autres options d'élimination, à condition qu'elles respectent les restrictions énoncées dans les présentes CG.

11. Dispositions finales

- a. Le présent accord est régi et interprété conformément aux lois du pays où se trouve le siège régional de FANUC pour le Territoire, à l'exclusion des principes de conflits de lois.
- b. La juridiction exclusive pour tout litige découlant du présent contrat ou en rapport avec celui-ci sera celle des tribunaux de la ville où se trouve le siège régional de FANUC pour le Territoire.

8. Training and Support

- a. FANUC may offer didactic support, training, and teaching materials for the optimal Use of the Educational Products. The availability and terms of such support and training are subject to a separate agreement.
- b. Training, if provided, is exclusively intended for instructors and staff of Approved Educational Institutions authorized by FANUC.

9. Data Protection and Confidentiality

- a. FANUC will process the Customer's personal data in accordance with applicable data protection regulations. Details of FANUC's data processing practices are available in FANUC's privacy policy.
- b. The Customer undertakes not to disclose confidential information obtained in connection with the Use of Educational Products to third parties without FANUC's prior written consent.

10. FANUC's Right of Repurchase

- a. The Customer is obligated to offer FANUC the option to repurchase the Educational Products before attempting to transfer, resell, or dispose of them.
- b. The Customer must notify FANUC in writing if they intend to cease using an Educational Product and provide relevant documentation regarding its condition.
- c. FANUC reserves the right to repurchase the Educational Product at a price determined based on its condition, age, and market value. FANUC shall communicate its decision to the Customer within a reasonable timeframe.
- d. If FANUC declines the repurchase, the Customer may proceed with other disposal options, provided that they comply with the restrictions set forth in these GTC.

11. Final Provisions

- a. This agreement shall be governed by and construed in accordance with the laws of the country where FANUC's regional headquarters for the Territory is located, excluding its principles of conflicts of law.
- b. The exclusive place of jurisdiction for all disputes arising from or in connection with this contract shall be the courts located in

- | | | | |
|----|---|----|---|
| c. | Si l'une des dispositions des présentes CG est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur. La disposition invalide ou inapplicable est remplacée par une disposition valide et applicable se rapprochant le plus possible de son objectif économique.. | c. | the city where FANUC's regional headquarters for the Territory is located. If any provision of these GTC is held to be invalid or unenforceable, the remaining provisions shall remain in full force and effect. The invalid or unenforceable provision shall be replaced by a valid and enforceable provision that comes closest to the economic intent of the invalid or unenforceable provision. |
| d. | Les présentes CG constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet des présentes et remplacent toutes les communications et propositions antérieures ou contemporaines, qu'elles soient orales ou écrites. | d. | These GTC constitute the entire agreement between the parties concerning the subject matter hereof and supersede all prior or contemporaneous communications and proposals, whether oral or written. |

Mise en vigueur : février 2025

Effective: February 2025